REPUBLIQUE FRANCAISE

LOI DU 5 AVRIL 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO
2022/62

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	24

Date de la convocation
15/06/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi trente juin à 09 heures 30 minutes

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Etaient Présents (20): Chantal AMBROSI– Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI– Isabelle GIUDICELLI — Bernard GRAZIANI - Christophe GRAZIANI– Augustine MARIOTTI– Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI - Angèle NERI – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI - Jeanne Baptiste SAVELLI –

Pouvoirs (4) : - Maria GAROBY donne pouvoir à Marjorie PINDUCCI - Jean Charles GIABICONI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Ange LAMBERTI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI – José OLIVA donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI

Absents (13) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI– Muriel BELTRAN - Dominique BENIGNI– Christelle CRUCIANI– Patrick EIDEL-GUIDICELLI- Charles MARCELLI- Maryline MASSONI– Pierre NATALI- Frédéric RAO - Charlotte TERRIGHI- Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Demande de financement pour l'acquisition d'un camion benne basculante avec réhausses et hayon sur colonne pour la collecte des encombrants

Monsieur Jean Marc MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire la nécessité de renforcer la collecte d des encombrants par l'acquisition d'un camion benne spécifique.

Le coût de cette acquisition a été évalué à **45 500 HT**. Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Collectivité de Corse CDC (50%) : 22 750 €
- Office de l'environnement de Corse (40%) : 18 200 €
- Communauté de Communes de Marana-Golo (10%) : 4 550 €

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20220630-2022-62-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2022
Affichage : 04/07/2022
Pour l'autorité compétente par délégation

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet d'acquisition d'un camion benne pour la collecte des encombrants
- Sollicite de de la Collectivité de Corse l'inscription de ce programme à la Dotation Quinquennale l'octroi des subventions susmentionnées
- Sollicite de l'Office de l'environnement l'inscription à un prochain programme d'investissement l'octroi des subventions susmentionnées
- Précise que la somme nécessaire à l'acquisition de ce véhicule est inscrite au budget de la Communauté de Communes
- Dit que Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Président
Jean DOMINICI

COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARANA GOLO
2008 Boulevard de l'aéroport
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 58 40 40
email : contact@maranagolo.org
SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20220630-2022-62-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2022
Affichage : 04/07/2022
Pour l'autorité compétente par délégation